



Toscana

Italie

Départ: Paris, Nice, Lyon, Toulouse, Marseille, Bordeaux, Nantes

dès **891€**

8 jours / 7 nuits

Départ Paris

Le 04/12/2025

Descriptif :

En Toscane, berceau de la Renaissance, l'Homme s'est taillé un paysage sur mesure qui, de Giotto à Botticelli, a inspiré les plus grands peintres et architectes. Entre oliviers et cyprès, les décors toscans égrainent une myriade de cités d'art et de villages fortifiés dont la beauté ne doit rien au hasard.

1er jour: DÉPART POUR FLORENCE

Vol à destination de Florence. Arrivée à l'aéroport et prise en charge de votre voiture de location. Installation et nuit à l'hôtel.

2e jour: FLORENCE

Vous commencerez votre exploration florentine par le quartier de la gare centrale, où vous pourrez laisser votre voiture. Vous visiterez la basilique de Santa Maria Novella et suivrez la Via Cerretani jusqu'au baptistère, la cathédrale Santa Maria del Fiore et le fameux campanile de Giotto puis rejoindrez la Piazza della Signoria et le Palazzo Vecchio par la Via dei Calzaiuoli, flânerez le long du Ponte Vecchio avant de visiter la galerie des Offices ou le musée Palazzo Pitti, qui renferme le trésor des Médicis. Nuit à l'hôtel.

3e jour: FLORENCE > RÉGION DU CHIANTI > REGION DE SIENNE (100 km)

Route vers la belle région viticole du Chianti. Halte à Greve, réputée pour son marché du samedi matin, et continuation à travers les vignes vers Radda, fondée au Moyen Âge. Nous vous recommandons la visite du château de Volpaia, qui produit l'un des meilleurs chiantis. Poursuite vers Monteriggioni, véritable joyau qui a servi de décor au film Le Patient anglais et réserve une belle promenade sur ses remparts. Arrivée à l'étape en fin d'après-midi. Installation à l'hôtel pour 3 nuits à Sienne ou à Montaperti (à 10 km de Sienne).

4e jour: SAN GIMIGNANO (90 km)

Le matin, vous découvrirez Sienne à pied : la Piazza del Campo avec son majestueux Palazzo Pubblico, Santa Maria della Scala, l'un des plus vieux hôpitaux d'Europe, l'église Saint-Augustin et ses somptueuses fresques, la basilique Saint-Dominique avec les reliques de sainte Catherine, Fonte Branda, la plus ancienne source d'eau de la ville, et enfin le Duomo. L'après-midi, vous partirez à la découverte de la ville aux cent maisons-tours, San Gimignano (UNESCO), l'un des bourgs médiévaux les plus charmants de Toscane. Retour dans la soirée à Sienne. Nuit à l'hôtel.

5e jour: VALLÉE D'ORCIA (165 KM)

Vous traverserez la vallée du fleuve Orcia, rejoindrez Montepulciano, réputée pour son vin et ses palais. Continuation vers Pienza, fleuron de la Renaissance. Arrêt au village de Monticchiello, où le temps semble s'être arrêté au Moyen Âge et dont les habitants jouent, l'été, des scènes de la vie rurale. À San Quirico d'Orcia, la visite des jardins Horti Leonini du XVI^e siècle est conseillée. Vous terminerez votre balade à Montalcino, dominée par une remarquable forteresse. Retour à Sienne en soirée. Nuit à l'hôtel.

6e jour: SIENNE > PISE > LUCQUES (145 km)

Route vers Volterra, ville d'origine étrusque recélant de beaux vestiges, dont un amphithéâtre romain et des thermes. Poursuite vers le nord, halte à Pontedera et visite du musée de la Vespa. Route vers Pise. Visite de la place des Miracles, de la tour penchée, du baptistère, du Campo Santo et de la cathédrale. Court trajet jusqu'à Lucques. Installation et nuit à l'hôtel.

7e jour: LUCQUES

Visite de Lucques, dont le mur d'enceinte encore intact (XVe-XVIIe siècle) a permis de préserver le centre historique : la place de l'amphithéâtre, la place San Michele, le Palazzo Gigli et le Palazzo Pretorio. Curiosité dominant la ville, la tour Guinigi possède à son sommet un étonnant jardin suspendu composé de chênes verts. La cathédrale San Martino, avec ses peintures de Ghirlandaio et du Tintoret, est à voir également. À Torre del Lago, à 30 km de Lucques, vous pourrez aussi visiter la maison de Giacomo Puccini, le compositeur de La Traviata, dont les opéras sont joués au bord du lac en été. Retour à Lucques. Nuit à l'hôtel.

8e jour: LUCQUES > FLORENCE (70 KM) > VOL RETOUR

Selon l'horaire de votre vol, vous pourrez faire une dernière halte à Montecatini pour admirer ses villas de style liberty. Restitution de votre voiture de location à l'aéroport de Florence puis vol retour.

Les visites et excursions mentionnées sont des suggestions et ne sont pas incluses.

Le kilométrage indiqué est approximatif et ne tient pas compte des visites optionnelles que vous choisirez de faire.

La dernière étape étant située à 70 km de l'aéroport de Florence, nous vous recommandons de ne pas réserver de vol retour partant avant midi.

Les taxes de séjour sont à régler sur place, environ 31 EUR pour l'itinéraire.

Les hôtels sélectionnés pour ce programme disposent d'un parking (sur place ou à proximité), certain pouvant être payant, notamment à Florence : env. 28 EUR par jour à régler sur place.

Formalités, nous consulter.

QUELQUES INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LOUER UN VÉHICULE EN ITALIE

Âge minimum

21 ans ; 25 ans pour certaines catégories, nous consulter.

Pas d'âge maximum mais, à partir de 75 ans, des assurances complémentaires peuvent être demandées sur place, selon les stations.

Permis de conduire

Permis de conduire en cours de validité (ligne 4 b au recto des permis rigides et pour toutes les catégories de véhicules mentionnées au verso) pour toute la durée de la location. Il doit être délivré depuis plus de deux ans pour les conducteurs de 21 ans et plus.

Permis international pour les non-Européens.

Caution

Carte de crédit internationale à débit différé obligatoire au nom du conducteur principal + passeport ou carte nationale d'identité.

Une 2e carte de crédit au nom du conducteur principal est exigée pour certaines catégories, nous consulter.

Les Plus

Sillonner les routes vallonnées bordées de cyprès, de l'une des plus belles régions d'Italie.

Plonger au coeur de l'époque Renaissance qui déploie ici plus que n'importe où ailleurs ses joyaux architecturaux et artistiques.

Faire halte le temps d'un déjeuner dans un vignoble qui vous ouvre ses portes et vous propose de déguster (avec modération) ses différents crus.

Les compagnies aériennes

Les compagnies utilisées pour votre voyage ainsi que le trajet exact est communiqué dès la demande de devis

Les départs de province

Départs possibles de Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Nice, Strasbourg, Toulouse. Pour d'autres villes, pré/post-acheminement en avion ou en train possible : nous consulter pour en savoir plus.

Les repas

avec petits déjeuners

Conditions Location de voiture

À RÉGLER SUR PLACE

Caution

Une empreinte de carte de crédit à débit différé obligatoire au nom du conducteur principal vous sera demandée lors de la prise du véhicule (la mention crédit doit être notée sur votre carte bancaire). Il est indispensable de disposer du plafond nécessaire sur la carte de crédit du conducteur afin de sécuriser l'acompte au loueur, correspondant au montant de la location + un montant forfaitaire, nous consulter.

Conducteur supplémentaire

Chaque conducteur doit présenter son permis de conduire français ou son permis de conduire international lors de la prise en charge du véhicule.

Plein d'essence/Batterie

Véhicule livré avec le plein et devant être restitué avec le même niveau de carburant. Toute différence sera facturée et des frais s'ajouteront. Les véhicules électriques doivent être rendus avec une charge minimum de 70 % ou à défaut la même charge que lors de la prise en main. En deçà, des frais seront facturés en fonction de la charge.

Frais d'abandon

À l'intérieur de l'Italie continentale, à l'intérieur de la Sicile et à l'intérieur de la Sardaigne, la plupart des allers simples sont gratuits mais peuvent parfois être payants en fonction de la disponibilité ; ils sont toujours à régler place, montant variable à reconfirmer au moment de la réservation. Pour les locations entre le continent et les îles, nous consulter.

À SAVOIR

À avoir toujours avoir sur soi : justificatif d'identité, carte verte de l'assurance, original du certificat d'immatriculation

Les nouveaux de permis de conduire (format carte de crédit) mentionnent une date de validité sur le recto (ligne 4b) qui ne doit pas être dépassée pour toute la période de location.

Toute personne ayant eu une suspension de permis de conduire peut louer un véhicule en respectant un délai d'un an minimum après la récupération du permis.

La date de prise du véhicule détermine le prix applicable à l'intégralité de la location. Aucun remboursement ne pourra être effectué pour des locations partiellement utilisées.

Le véhicule doit être pris et rendu aux heures d'ouverture des stations ; en dehors de ces horaires, des frais supplémentaires seront appliqués. La durée de location s'entend par jour effectif (tranche de 24 h), tout dépassement d'horaire entraîne la facturation d'une journée supplémentaire

La réservation d'une catégorie de voiture porte sur un groupe de véhicules et non sur un modèle précis.

Toute option souscrite au moment de la prise en charge de la voiture sera facturée et taxée sur place.

En cas de non-paiement d'amende ou de péage, le loueur applique des frais de traitement en supplément.

Des frais d'annulation s'appliquent (à partir de 65 EUR par location) 48 h avant la prise en charge et en cas de non-présentation, nous consulter.

RÈGLES CONDUITE

Port de la ceinture de sécurité obligatoire.

La conduite se fait à droite, la signalisation est en italien, l'état des routes est de qualité.

L'utilisation du téléphone au volant est interdite.

La limitation de vitesse est de 30 à 50 km/h en agglomération, de 70 à 90 km/h sur route, de 90 à 110 km/h sur voie rapide et 130 km/h sur autoroute.

La circulation dans le centre historique des grandes villes italiennes est très réglementée.

De nombreuses villes touristiques italiennes ont instauré, particulièrement dans les centres historiques, des zones à accès limité réservées à certaines heures aux riverains et professions avec autorisation particulière. Des panneaux portant l'inscription « ZTL » (Zona a Traffico Limitato) signalent les entrées de ces zones et des caméras enregistrent systématiquement les plaques d'immatriculation des véhicules qui franchissent les limites sans autorisation. Les amendes étant élevées, nous vous conseillons une vigilance particulière et vous recommandons de consulter le site <https://it.ambafrance.org/>

Si votre hôtel se situe dans l'une de ces zones, renseignez-vous auprès de la réception dès votre arrivée sur les modalités de parking/circulation à adopter pour votre séjour.

D'autres villes, comme Milan, ont instauré un péage pour les véhicules circulant en centre-ville. La taxe, payable chaque jour, se règle par l'achat d'un ticket à tarif variable selon le véhicule.

Le prix des parkings publics et privés dans les grandes villes est assez élevé.

La circulation le long de la côte amalfitaine (route 163), de Positano à Vietri Sul Mare est désormais alternée pour les voitures de location, les week-ends du 15 juin au 30 septembre et tous les jours d'août (plus dates exceptionnelles) : circulation autorisée les jours pairs pour les plaques d'immatriculation paires et jours impairs pour les plaques impaires.

Le code de la route est le même qu'en France, sauf exception :

lorsque deux véhicules veulent tourner à gauche à une intersection, elles ne se contournent pas mais se croisent de front

les feux de croisement doivent être allumés en permanence quand on circule sur les autoroutes

en ville, les transports en commun ont toujours la priorité

Nous vous recommandons la plus grande prudence.

Stationnement indiqué par la couleur des trottoirs ou par un marquage au sol :

Blanc = stationnement libre

Bleu = stationnement payant

Jaune = stationnement réservé

Rouge = stationnement interdit

Notre prix comprend :

Les vols aller-retour pour Florence.

Les taxes aériennes variables mentionnées.

La location de voiture de la catégorie choisie.

L'hébergement en chambre double avec petits déjeuners en hôtels 4 * (norme locale), hors taxes de séjour à régler sur place.

Le carnet de route de cet itinéraire.

Notre prix ne comprend pas :

Les visites, excursions et spectacles facultatifs.

Les boissons (sauf mention contraire), pourboires et toute dépense de nature personnelle.

Les assurances.